



République Française
Département Indre et Loire
Commune de Champigny-sur-Veude

Procès-verbal de séance

Séance du 2 Juillet 2025

L'an 2025 et le 2 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie sous la présidence d'Aurélie GASNIER ROCHER, Maire.

Présents : Aurélie GASNIER ROCHER, Maire, Marie-Pascale BOUDET, Sylvie CHEVALET, Monique MAILLARD, Christine THIBAUT, Alain COUVREUX, Jacques DESMÉ, Pascal FOURNIAU, Pierre GARNIER, Robert JUQUOIS, Thierry SAVATON.

Excusé : Excusé ayant donné procuration : Alain DAULÉAC à Jacques DESMÉ

Absents : Marine BLANCHIN, Benoît GEINDREAU, David LEGRAND

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 24/06/2025

Date d'affichage : 24/06/2025

A été nommé(e) secrétaire : Sylvie CHEVALET

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Procès-verbal du 27 mai 2025 - 2025037

Subvention association cantine - 2025038

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente - 2025039

Décision modificative budgétaire - 2025040

Madame la Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour ce qui est accepté par l'ensemble des membres du Conseil Municipal présent, à savoir la décision modificative budgétaire. Les membres du Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal du 27 mai 2025 (réf : 2025037)

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la précédente séance du 27/05/2025, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention association cantine (réf : 2025038)

L'association cantine est bénévole pour tenir le stand de restauration en coopération avec le bar Le Commerce. Il y aura des boissons, des sandwiches en accompagnement des quiches et des pizzas préparés par le cantinier.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une subvention à l'association Cantine scolaire de Champigny-sur-veude, pour un montant de 6 000,00 euros, imputation 65748 subvention de fonctionnement aux associations, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2025 pour permettre son bon fonctionnement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente (réf : 2025039)

Madame la Maire informe que les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente vont débiter sur l'exercice 2025.

Pour permettre leurs réalisations, Madame la Maire propose de déposer des dossiers de demandes de subventions en fonction du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HT		
	PHASE 1	PHASE 2
désamiantage	37 000.00	
démolition	25 300.00	
installation de chantier	21 000.00	
gros œuvre	43 900.00	
charpente bois	25 000.00	
ravalement	45 000.00	
couverture	51 000.00	
étanchéité	69 000.00	
menuiseries extérieures (dont confort d'été)	162 000.00	
plâtrerie		52 300.00
isolation en matériaux biosourcés (doublage en bio fibre et plafond en laine de bois)		54 000.00
menuiseries intérieures, aménagement dont matériaux biosourcés plafond en laine de bois 42000€ HT		101 000.00
revêtement de sols		66 000.00
peinture		22 500.00
nettoyage		2 500.00
électricité CFO-CFA dont éclairage LED 25500€ HT		82 000.00
chauffage PAC		122 650.00
ventilation		68 500.00
plomberie		15 000.00
sanitaires		10 050.00
sous-totale des travaux	479 200.00	596 500.00
étude énergétique MAJ	3 000.00	
étude diag amiante et plomb (2023)	1 725.00	
relevé topographique (2023)	4 944.00	
étude structure (2022)	1 570.00	
imprévues (base 105000)	47 000.00	58 000.00
MOE	56 700.00	70 411.00
coordonnateur SPS Batec	3 720.00	
Travaux induits 7% des travaux éligibles		
Avis de publication NR		
Total dépenses HT :	597 859.00	724 911.00
Total HT des deux phases :		1 322 770.00

Décision modificative budgétaire (réf : 2025040)

Madame la Maire informe qu'il y a lieu de procéder à des mouvements budgétaires sur le budget communal afin de pouvoir procéder à l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique. Effectivement, un véhicule nous a été proposé par le garage afin de palier au besoin de véhicule manquant.

Le Conseil Municipal, pour le budget de la commune relevant de la nomenclature M57 :

1 -APPROUVE la DM n°2, budget de la commune, comme suit :

37051 Code INSEE	CHAMPIGNY SUR VEUDE COMMUNE CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	DM n°2 2025
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

ACHAT VEHICULE SERVICE TECHNIQUE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-131 : Acquisition de terrains	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-84 : Matériels	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	9 000.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

2/ AUTORISE Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Dans le cadre de ses délégations, Madame la Maire a signé les demandes d'intentions d'aliéner ainsi présentées, elles concernent plusieurs ventes :

- la maison située au 15 rue Monteneau, section A n°1027 et n°1618 et lieu-dit le Bourg, section ZD n°196,
- la maison située au 8 rue des Paradis, section ZK n°88,
- la maison située au 7 rue de la Garenne, section ZK n°42.

Aussi Madame la Maire informe qu'un virement de crédit a été effectué afin de régler les dépenses liées au paiement d'une échéance de prêt.

Madame la Maire informe qu'un trou est présent dans la voirie au niveau de la rue de la Bonne Dame à côté de la bouche à clé, la réparation va être effectuée.

Vendredi a lieu la visite cantonale, Madame la Maire et Thierry Savaton y seront présents.

L'assemblée du RJS (Richelais Jeunesse Sportive) a lieu ce vendredi avec également le pot de départ de la directrice de l'école primaire.

Pour le passage du Tour de France, il reste à finaliser :

- la mise en place du dernier vélo
- la pose des fleurs en papier
- les barrières et les palettes pour sécuriser le passage des cyclistes et du public.

Madame la Maire réexplique l'ensemble des financements possibles et notamment le temps passé avec Monsieur Philippe Rouillet (Chef de Projet Contrat de Relance et de Transition Ecologique à la CCTVV) pour la demande de subvention du Fonds Vert et le FEDER. Pour le solde restant, après déduction des différentes subventions, il y aura une demande de prêt qui sera effectuée et le travail à ce sujet commencera d'ici cet été.

RECETTES				
		PHASE 1	PHASE 2	GLOBAL
FDSR	notifiée 12/2024	50 000.00	50 000.00	100 000.00
Fonds Vert (base 370786)	40%		148 314.40	148 314.40
DETR/DSIL (base 565900)	32%	181 000.00		181 000.00
DETR/DSIL (base 636400)	35%		253 718.85	253 718.85
CRST (base 338900)	46.15%			156 431.00
	<i>dont par phase</i>	<i>74 763.00</i>	<i>81 668.00</i>	
FEDER (base 491935)	30%			147 580.65
	<i>dont par phase</i>	<i>52 002.00</i>	<i>95 578.65</i>	
SIEILAAP SOBRIETE				50 000.00
	<i>dont par phase</i>	<i>20 000.00</i>	<i>30 000.00</i>	
Sous-total subventions :		377 765.00	659 279.90	1 037 044.90
Emprunt / autofinancement			285 725.10	285 725.10
Total recettes :		1 322 770.00	1 322 770.00	1 322 770.00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) APPROUVE les travaux de rénovation de la salle polyvalente Centre Montpensier,
- 2) APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
- 3) DECIDE de solliciter le concours de l'Etat au titre du Fonds Vert pour le taux maximal pour le montant total des dépenses éligibles,
- 4) DECIDE de solliciter la Région au titre du CRST pour le taux de 46,15% soit un montant de subvention maximum de 156 431,00€,
- 5) DECIDE de solliciter l'Europe au titre du FEDER au taux maximal sur l'ensemble des dépenses éligibles,
- 6) AUTORISE la Maire à signer tout document nécessaire à ces subventions.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 2 septembre 2025 à 18h30.

Tour de table :

Jacques Desmé précise que la commune bénéficiera d'une subvention à hauteur de 80% par la CCTVV, pour la réalisation de travaux au niveau de la Veude et que lundi 7 juillet, le jury départemental de la SHOT (Société d'Horticulture de Touraine) fera la visite de la commune pour évaluer son embellissement.

Sylvie Chevalet retrace l'ensemble des différents pôles qui sont prévus pour la manifestation Saint Louis et fait un point sur les exposants qui ont déjà confirmé leur présence.

Thierry Savaton donne son retour à la suite de sa présence à l'assemblée générale du foot de Champigny et indique que le club souhaite aller en 4^{ème} division et qu'ils sont à la recherche de joueurs. Aussi, il précise que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est en déficit et propose une augmentation de la part communale de 30% sur 2026 et 2027. Enfin, il précise que pour le transfert de compétences pour l'eau et l'assainissement, les communes vont devoir s'harmoniser entre elles et ce qui induira par la suite des variations de tarifs aux usagers des réseaux.

Séance levée à : 20H25

La secrétaire de séance
Sylvie CHEVALET



En mairie, le 01/09/2025
La Maire
Aurélie GASNIER ROCHER



